**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

**Herausgeber:** Visarte Schweiz

**Band:** - (1921)

Heft: 8

Artikel: Rapport annuel 1921

Autor: Huber, R.W.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-624964

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Rapport annuel 1921

présenté à l'Assemblée générale à Soleure.

Etat de la Société. Le nombre des membres actifs de nos 12 sections s'est accru par la réception des 40 candidats de l'an dernier; il est actuellement de 579. Pendant l'exercice écoulé la mort nous a enlevé 4 membres: le Zuricois Leonhard Steiner, les deux Vaudois Eugène Burnand et Victor Gottofrey et le Genevois Francis Furet. Nous avons aussi à déplorer la mort d'un de nos membres d'honneur: Albert von Keller. Quatre membres actifs se sont rétirés spontanément de la société.

Les membres passifs sont au nombre de 484, chiffre qui n'excède que de 14 celui de l'année précédente. Il est compréhensible que dans ces temps-ci il sera plus difficile que jamais d'augmenter le nombre des membres passifs; mais nous devons engager nos membres de faire tous leurs efforts pour nous gagner de nouveaux amis.

La liste des membres ne sera pas publiée cette année. En vue des frais d'impression excessivement élevés le Comité central s'est décidé à publier la liste des membres tous les 2 ans. Il en suit que le sercétariat central doit être informé encore plus soigneusement que jusqu'ici de tous les changements dans l'état des membres de chaque section. Sans les informations précises de la part des sections il ne serait pas possible de tenir à jour la liste des membres et de garantir l'expédition exacte du Journal et de l'Estampe destinée aux membres passifs.

Quant à notre Journal nous devons compter, en dehors du travail du rédacteur, sur la coopération de tous nos membres et notamment des correspondants de section. Nous regrettons de constater qu'avec peu d'exceptions cette aide nous fait défaut.

Le Comité central, au sein duquel M. Surbek a été remplacé par M. Boss, s'est réuni quatre fois. Nos membres ont été orientés quant aux discussions et quant aux décisions prises par la voie du journal.

Vu la situation extrêmement pénible de nos artistes, le Comité central a cherché de s'occuper avant tout à trouver des moyens pour améliorer cette situation. Nous avons adressé pas moins de sept demandes aux autorités fédérales. Elles ont malheureusement eu peu de succès. Vous connaissez le sort de notre demande de fr. 250 000.— pour le Crédit fédéral des Beaux-Arts. Le parlement l'a fixé à fr. 120 000.—. Notre demande de

L'ART SUISSE 67

nous accorder une certaine somme prélevée sur le bénéfice lors de la liquidation de la S. S. S. n'a pas été prise en considération. De même notre demande d'assimiler le bâtiment transportable aux bâtiments publics pour décharger ainsi le Crédit fédéral des Beaux-Arts.

Il nous reste à espérer que deux autres demandes trouveront un acceuil favorable: il s'agit de notre requête de prélever une somme importante du fonds de chômage en faveur de nos artistes pour leur procurer des commandes. En second lieu il s'agit de notre demande de fermer nos frontières à l'innondation de notre pays par les marchandises d'art venant de l'étranger. On nous assure que les autorités chercheront à liquider ces deux questions autant que possible en notre faveur.

Nous avons obtenu une subvention de fr. 3000.— pour l'Exposition 1921 de la société, de même que l'assurance que la Commission fédérale des Beaux-Arts fera des achats à cette exposition.

Il faut reconnaître que le Département des Chemins de fer fédéraux a acceuilli favorablement notre demande d'un abaissement des tarifs pour le transport des œuvres d'art destinées à une exposition. On nous accorde le transport gratuit des œuvres de retour d'une exposition. Nous profiterons pour la première fois de cet avantage lors de notre exposition de cette année.

D'après la décision de l'assemblée de Berthoud, prise après une discussion très nourrie, concernant la Commission fédérale des Beaux-Arts, le Comité central a adressé le 30 juillet 1920 une requête au Conseil fédéral, rappelant la lettre du 23 février 1920 et demandant de bien vouloir à l'avenir:

- 1. lui accorder une représentation plus importante au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts en portant à 6 peintres et sculpteurs le nombre de ses représentants;
- 2. nommer ceux-ci sur une liste de présentation établie par les artistes et présentée par le Comité central;
- 3. nommer en tous cas, parmi les artistes choisis, un membre du Comité central.

Le 6 juillet 1920 nous avons adressé au Département de l'Intérieur nos propositions quant à la réorganisation de l'Exposition nationale:

68 SCHWEIZERKUNST

Les Beaux-Arts et les arts décoratifs devront être exposés séparément et à des époques différentes. Le nombre maximum d'œuvres exposées sera fixé à 500: peinture, art graphique, sculpture et architecture (si cette dernière n'est pas censée faire partie de l'exposition des arts décoratifs). Le jury, qui se montrera très sevère au point de vue artistique, ne peut dépasser en aucun cas le nombre de 500 œuvres, mais il est libre d'en choisir moins. Quant au placement il est prévu que les œuvres des artistes de la Suisse romande (y compris la Suisse italienne) forment un groupe spécial et les œuvres des artistes de la Suisse allemande en forment un autre.

Lors de l'assemblée générale de Berthoud il a été fait une proposition de créer un secrétariat professionnel pour s'occuper le plus largement possible des intérêts économiques de la Société. Le Comité central a nommé une sous-commission pour étudier la question et faire des propositions. La question est tellement difficile et d'une telle ampleur que cette commission n'est pas encore arrivée à faire des propositions définitives qui serviraient comme base concluante à une discussion et décision de notre assemblée. Nous avons bien vu qu'il s'agit non seulement de nécessités financières, mais surtout de la personnalité qui pourrait diriger avec compétence et utilité correspondante ce secrétariat professionnel.

La situation financière de notre Société sera expliquée par le trésorier central. Le compte annuel sera publié dans notre journal. (Voir page 62). Grâce à l'administration prudente de la Caisse, grâce au dévouement des caissiers de section et grâce à la bonne volonté de nos membres nous bouclons par un bénéfice de fr. 4391.—. Une administration continuellement prudente nous mènera peu à peu à l'indépendance si nécessaire à notre Société.

La Caisse de secours vient de publier son rapport de gestion pour l'année 1920. Il nous apprend que la Caisse a été mise lourdement à contribution. La somme totale de fr. 12 102.— qui a été distribuée en secours à 26 artistes est la plus grande somme que la Caisse ait eu à débourser jusqu'ici. La Caisse d'assurance-maladie continue de fonctionner à titre d'expérience; il a été déboursé une somme de fr. 2155.— en assurance-maladie. La Caisse se déclare prête d'accueillir provisoirement des demandes de secours en cas d'accidents. La fortune de la Caisse se montait à la fin de l'exercice à fr. 115 591.— et accuse une augmentation de fr. 22 598.— grâce à des dons extraordinaires. C'est le Comité du 1er août

L'ART SUISSE 69

qui nous a aidés le plus largement en nous faisant parvenir la somme de fr. 25 000.— prélevée sur sa collecte. Espérons que la libéralité de ceux qui veulent du bien à l'art et aux artistes continue à augmenter le fonds et la prospérité de la Caisse.

Expositions. Notre Exposition aura lieu cette année au Kunsthaus de Zurich. La prochaine Exposition Nationale sera ouverte à Genève en 1922.

Le projet d'une Exposition suisse de Beaux-Arts en Amérique a été réalisé cette année par l'intermédiaire de l'Office suisse de tourisme. Le jury de cette exposition a été composé de membres de notre société. L'exposition contient à côté des œuvres des artistes vivants une collection rétrospective. Elle circule depuis le mois de février dans les Etats-Unis. Les rapports que nous avons pu voir ne permettent pas encore de juger du résultat matériel de l'entreprise. L'exposition préliminaire de Zurich (décembre 1920) a démontré le sérieux artistique de cette manifestation.

Au commencement de l'année avait lieu à Genève une «Exposition internationale des Beaux-Arts». On a raison de s'étonner que ni la section de Genève ni le Comité central n'ont été nantis de cette affaire.

Le Turnus du Kunstverein n'a pas pu avoir lieu cette année. Notre assemblée aura l'occasion de juger les raisons qui ont rendu impossible cette exposition itinérante subventionnée par la Confédération et de se rendre compte de cet état de choses qui lèse gravement les intérêts des artistes suisses.

L'Estampe de cette année sera expédiée ce mois aux membres passifs. Il s'agit d'une œuvre de Giovanni Giacometti, intitulée «Femmes à la Fontaine». Nous sommes persuadés que cette estampe fera plaisir à tous nos membres passifs.

Quant aux droits d'auteur et de reproduction M. Linck a remis au Comité central un travail intéressant de M. le professeur Röthlisberger à Berne, travail que nous croyons très utile pour nos collègues. Nous remettrons ce traité à nos membres actifs à peine que le Conseil national aura sanctionné le projet de loi qui a déjà été accepté par le Conseil des Etats.

La Fédération des Travailleurs intellectuels qui avait été fondée sur l'initiative de M. Jeanneret, a eu son assemblée constituante le 15 janvier à Berne. La Fédération comprend actuellement 23 associations avec plus de 13 000 membres. Le Comité central a prié M. Jeanneret d'informer la

Fédération de notre requête adressée au Conseil fédéral et demandant de fermer nos frontières aux marchandises d'art de l'étranger, dont on innonde notre pays. Il est certain que cette grande organisation saisira avec empressement cette première occasion de faire un geste de solidarité.

R. W. Huber.

# Procès-verbal de l'Assemblée des délégués

le 2 juillet 1921 à Soleure.

Sont présents 34 membres des diverses sections.

La présidence est confiée à Monsieur Righini.

Monsieur Huber, secrétaire central, donne lecture du rapport annuel de 1920 qui est approuvé par l'assemblée.

La mémoire des membres défunts, Messieurs Eugène Burnand, Victor Gottofrey, Francis Furet, Léonard Steiner et Albert von Keller, membre d'honneur, est honorée par l'assemblée qui se lève à cet effet.

Monsieur Righini lit le rapport financier; le budget se balance par fr. 11 000.—. Il rend hommage au zèle de Monsieur Schwarz, ainsi qu'aux principes d'économie du secrétaire central Monsieur Huber; il remercie les caissiers des sections. Messieurs Buchs et Gilsi lisent le rapport des vérificateurs des comptes qui est approuvé.

Vu l'état de notre fortune, près de fr. 40 000.—, Monsieur Righini propose de créer un fonds inaliénable de fr. 20 000.— qui pourrait être employé dans certains cas de nécessité; l'assemblée générale ne pourra en disposer que par une décision spéciale figurant à l'ordre du jour. L'assemblée approuve cette manière de voir.

De plus Monsieur Righini propose de nommer un des vérificateurs des comptes dans la section du trésorier central afin d'éviter des voyages superflus.

La cotisation restera fixée à la somme de fr. 10.— annuellement.

Monsieur Blöchlinger regrette au nom de la section de St-Gall que la liste des membres ne soit pas imprimée; il demanderait toutefois deux épreuves de listes de membres, pour les communiquer aux sections.

Monsieur Buchs fait part d'une réclamation présentée par Monsieur Aebi, qui préconise la confection d'une petite brochure, dont la couverture